

## **COMMUNIQUE**

### **A RETHEL le SNCA e.i.L. Convergence se donne de nouveaux mandats**

Le SNCA e.i.L. Convergence a réuni son Conseil Syndical National (CSN) le 29 juin 2007 au lycée Paul-Verlaine de RETHEL.

Le bilan a été dressé des audiences au Ministère de l'Education Nationale et à l'Elysée.

A propos de la violence scolaire dont il était prévu qu'elle ferait l'objet d'une réflexion au cours du CSN, la loi, dite SARKOZY, sur la prévention de la délinquance (mars 2007) a été étudiée attentivement à partir de l'exemple de sa mise en place dans la commune de RETHEL. Le SNCA e.i.L. Convergence **a décidé d'axer sa réflexion et son action pour l'année prochaine sur l'utilisation de cet outil législatif contre la violence.**

Les autres thèmes abordés et discutés ont été :

- Les diplômés de l'Enseignement Secondaire et leur articulation avec l'Enseignement Supérieur ;
- La liberté pédagogique et l'innovation pédagogique ;
- La LOLF et la mise en cause de l'autonomie financière des établissements ;
- Le recrutement et la formation des chefs d'établissement ;
- Le recrutement et la formation des personnels enseignants ;
- La précarité dans l'Education Nationale ;
- La revalorisation des personnels, dans le contexte de l'annonce de la **suppression de 10 000 postes** dans l'Education Nationale, après la **suppression effective de 9 000 postes** par non-remplacement des départs à la retraite. Il est à redouter que l'Enseignement Professionnel et des structures telles que la Mission Générale d'Insertion de l'Education Nationale soient les premières victimes des arbitrages.

Au cœur de presque tous ces thèmes, se trouve la question récurrente de l'orientation. La politique actuelle de la gestion des flux d'élèves doit céder la place à **une politique d'orientation dans l'intérêt des élèves.**

Le SNCA e.i.L. Convergence a mené ses travaux dans le souci de **voir confortées et respectées les valeurs républicaines de l'École laïque**. Leur respect n'est possible que si **chacun est bien conscient que l'École est dans la Cité, qu'elle travaille à répondre aux besoins de la Nation et que, pour cela, la Cité doit se préoccuper de son École**. Il est, d'autre part, inadmissible que l'École soit soumise à des pressions d'ordre économique qui n'ont rien à voir avec l'intérêt des élèves.

Françoise Roche a été reconduite pour un an au Secrétariat Général et mandatée pour faire aboutir le règlement du contentieux qui oppose le SNCA e.i.L. Convergence au Ministère de l'Education Nationale depuis les élections professionnelles de 2005.

Rethel, le 29 juin 2007